62e ANNEE. — N° 130 VENDREDI 3 NOVEMBRE 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Les Soviets et le régime des détroits turcs. — La nouvelle politique de nos alliés d'Angleterre et d'Italie : un repliement sur soi. — La C. D. R. à Berlin : une rude tâche à accomplir.

Nous avons montré, voici quelques jours, l'importance que présente pour la Russie le règlement du statut du Proche-Orient.

De fait, Paris a proposé à Moscou de prendre part, non pas à la conférence de paix proprement dite, mais à une seconde conférence qui traitera la question des Détroits.

Lénine juge insuffisante la participation qu'on lui propose : la Russie, prétend-il, a le droit de dire son mot dans la solution à apporter dans le problème oriental. Il a déclaré en substance :

Notre politique du Proche-Orient concerne les besoins réels, immédiats, vitaux de la Russie et des Etats fédérés. Si ces Etats n'avaient pas le droit d'assister à une conférence sur le Proche-Orient, cela créerait de nouvelles difficultés entre l'Europe occidentale et l'Europe orientale et détruirait toutes possibilités de développer la paix en Europe.

Le dictateur pense qu'il convient d'accorder toute satisfaction aux aspirations des Turcs.

Quant au régime des Détroits, il est une solution qu'il écarte : le contrôle par la Société des Nations.

Nous sommes opposés à la S. D. N., nous dit-il, non en raison de notre régime politique et économique spécial, mais parce que nous nous plaçons au point de vue de la paix internationale. La S. D. N., née de la guerre, porte la date de sa naissance : elle est tellement liée au traité de Versailles, elle permet tant de distinctions injustes entre les nations, que notre appréciation négative se passe, je crois, de commentaires.

La seule solution qui ait l'agrément de Lénine c'est la fermeture rigoureuse à tous les navires armés :

« Notre programme prévoit, précise-t-il, la fermeture des Détroits à tout navire armé en temps de paix aussi bien qu'en temps de guerre. Cette mesure est dans l'intérêt commercial de toutes les puissances sans distinction. »

⁂

Les crises politiques qui ont éclaté presque simultanément en Grande-Bretagne et en Italie, si elles découlent de causes totalement différentes, s'orientent en un sens vers un dénouement analogue, qui présente, au point de vue international, la plus grande importance.

D'une façon générale, on peut dire que nos Alliés, d'Outre-Manche comme d'au-delà les Alpes, inclinent à se replier sur eux-mêmes.

Le manifeste publié par le nouveau chef du cabinet britannique, M. Bonar Law, a confirmé très explicitement les prévisions qu'il était aisé de faire dès le jour de la chute de M. Lloyd George : l'Angleterre se replie sur elle-même, elle veut s'occuper de ses propres affaires et, autant que possible, de ses seules affaires.

Avec une précision qui ne permet pas l'équivoque, M. Bonar Law déclare : « Touchant nos relations étrangères, nous remplirons loyalement les engagements que nous avons pris, mais en étant résolument déterminés à n'en pas prendre de nouveaux et, le cas échéant, à réduire ceux que nous avons déjà pris. »

Quant aux réparations, l'Angleterre reste sur le terrain où s'était placé M. Lloyd George : « Nous n'avons pas de régions dévastées, mais nous avons des usines fermées et la multitude de nos sans-travail. »

La venue au pouvoir, à Rome, des fascistes nous prépare une attitude analogue.

Il est probable que nous nous trouverons demain devant un gouvernement qui aura plus de tempérament et, peut-être, plus d'envergure que le gouvernement d'hier, mais il aura aussi plus d' « égoïsme sacré ».

Telle est bien l'orientation, nous l'avons dit précédemment, du fascisme qui est, en définitive l'allure que revêt aujourd'hui la poussée nationaliste qui sévit périodiquement en Italie.

Notons d'ailleurs que le fascisme, pas plus que la nouvelle politique britannique, ne sera anti-français.

Aussi bien, comme le rappelle notre confrère de la *Journée Industrielle* : « Tous les pays sont en proie à une recrudescence de nationalisme économique et politique, qui durera sans doute plusieurs années, sous des étiquettes et avec des symptômes différents. »

Cet état de choses nous avertit que, pour la sauvegarde de ses intérêts essentiels, la France ne doit compter que sur elle-même.

Au demeurant, nous assistons à l'effondrement du vaste projet de consortium économique que Lloyd George avait rêvé de réaliser entre les nations européennes.

Qui sera surpris d'une semblable faillite ?

⁂

A Berlin, un simple contact a été pris entre les membres de la Commission des Réparations et les dirigeants allemands.

De part et d'autre, on s'apprête aux négociations qui promettent d'être ardues.

Les Allemands ne semblent guère disposés à la conciliation et, si l'on en croit certaines informations, ils ne songeraient nullement à se départir de leur intransigeance habituelle.

Voici, par exemple, les grandes lignes du plan qu'on attribue aux dirigeants du Reich en vue de stabiliser le mark :

1° Moratorium de cinq ans, au moins.

2° Réduction de la dette allemande à un chiffre correspondant à la capacité de paiement du Reich.

3° Diminution des quantités de charbon à livrer à la France.

4° Liberté du commerce et abolition des frontières douanières.

5° Emprunt international.

D'ailleurs, en face de ces « revendications », le chancelier Wirth ne compte apporter aucune garantie.

Bien mieux, il dit et fait dire par la presse que le Reich s'opposera à toute demande alliée de contrôle sur les finances allemandes.

Ainsi, M. Théodor Wolf, dans le *Berliner Tageblatt*, tout en reconnaissant que l'Allemagne a trop de fonctionnaires, repousse le contrôle financier et réclame la diminution du montant des réparations et des livraisons de charbon.

Le *Tag* s'élève également contre la perspective d'un contrôle qu'il tient pour tout inapplicable : en effet, dit-il, ce contrôle, non seulement mettrait fin à la souveraineté de l'Allemagne et à l'autorité du gouvernement du Reich, mais n'offrirait pas la moindre garantie d'une application des mesures financières et économiques nécessaires.

De son côté, la *Gazette nationale de huit heures du soir* écrit :

Si les Français avaient vraiment l'intention d'arrêter la chute du mark, ils n'auraient qu'à restreindre les exigences du traité de Versailles et à réduire les effectifs d'occupation en Rhénanie et les livraisons de charbon, ainsi qu'à donner à l'Allemagne du temps pour reprendre des forces.

Ainsi. et d'une façon toute générale, l'Allemagne demande une atténuation de ses obligations sur toute la ligne et, en échange, se refuse à la moindre compensation.

La tâche de la Commission des Réparations s'annonce plutôt difficile !

M. D.

INFORMATIONS

Démission du Comte Sforza

Le comte Sforza a envoyé à M. Mussolini sa démission comme ambassadeur d'Italie en France.

Cette décision est due au fait que l'ambassadeur d'Italie à Paris ne se sent pas en communion d'idées avec le nouveau gouvernement, en particulier en ce qui touche aux questions de l'Adriatique.

Ancien sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères aux côtés de M. Tittoni, puis titulaire de ce portefeuille dans le cabinet Giolitti, en 1920, le comte Sforza vécut les heures difficiles où la question de Fiume passionnait l'Italie. Il signa le traité de Rapallo. L'opinion nationaliste et fasciste n'admit point cette transaction.

⁂

M. Mussolini a adressé au comte Sforza une lettre par laquelle il l'invite à rester à son poste.

La Conférence de Lausanne

Dans sa dernière séance, la Grande Assemblée Nationale d'Angora a arrêté les termes de la note-réponse à l'invitation des puissances alliées à la Conférence de Lausanne. La note dit que le gouvernement d'Angora accepte Lausanne comme siège de la Conférence et que les délégués turcs partiront incessamment.

La note prie les Alliés de faire le nécessaire pour assurer des communications faciles et rapides entre les délégués et Angora.

Guillaume à sa fiancée

Guillaume II a commandé à Berlin pour sa fiancée une superbe parure à laquelle ont collaboré plusieurs joailliers. Il s'agit d'un diadème portant sept cents brillants montés sur platine. La plus petite pierre pèse un demi-carat. Au diadème sont joints un pendentif et des boucles d'oreille. La valeur totale de la parure est évaluée à 1 milliard de marks. Les milieux social-démocrates se proposent de protester contre l'exportation de tels bijoux, exportation qui constitue, selon eux, une véritable évasion de capitaux.

Un changement de la politique française en Syrie

Selon le correspondant du « Daily Mail » à Jérusalem, le bruit court en Palestine que le retour prochain du général Gouraud en France sera le prélude d'un changement de la politique française en Syrie. Les troupes françaises se retireraient sur Beyrouth et le Grand-Liban, laissant le reste de la région soumise à un régime autonome dirigé par une personnalité locale ou un prince qui serait installé à Damas et administrerait les divers districts autonomes.

On dit même qu'Alep serait rendu aux Turcs, à la suite d'un accord négocié par M. Franklin-Bouillon. L'opinion en Palestine s'inquiéterait du voisinage d'un Etat qui aurait des tendances au moins turcophiles.

Les troubles d'Irlande

« Le Times » apprend de son correspondant de Dublin que les bureaux d'un service public assuré par l'Etat ont été, le 31 octobre, l'objet d'une tentative criminelle. Quatre mines avaient été dissimulées dans les sous-sols du bâtiment. Une seule a fait explosion. Le feu a été communiqué au moyen d'un fil électrique venant de l'extérieur. Les dégâts matériels sont assez importants. On ne compte que quelques blessés atteints légèrement.

Les troupes grecques évacuent la Thrace

Andrinople a été complètement évacuée. Toute la population chrétienne a quitté la ville. La jeunesse scolaire a traversé le pont de la Maritza en chantant des refrains patriotiques.

Les Egyptiens qui veulent « l'indépendance » véritable

Un parti libéral constitutionnel a été créé à l'issue d'un grand meeting populaire, tenu sous la présidence d'Adly pacha. Ce nouveau parti vise à obtenir pour l'Egypte une indépendance « véritable ». Le programme d'Adly pacha comprend le retrait complet des troupes britanniques occupant encore l'Egypte, le maintien du Soudan dans les limites de l'administration égyptienne, la protection des industries du pays et la reconnaissance du principe de la « porte ouverte ».

Nouveau complet militaire en Russie

La police de Pétrograd a découvert un vaste complot antibolchevik auquel participaient les élèves officiers des grandes écoles militaires. On a arrêté plus de 1.000 aspirants et cadets. Ils seront traduits devant un tribunal militaire spécial.

Le terrorisme en Espagne

Durant la période de terreur qui commença à Barcelone en 1918, on a enregistré, à Barcelone seulement, 255 tués et 753 blessés. Le nombre des victimes des attentats sociaux à Madrid, Valence, Séville, Bilbao et Saragosse, s'élève à 124 tués et 420 blessés. Depuis 1918, Barcelone a eu onze gouverneurs civils ; l'un d'eux, M. Maëstre, a été tué par des syndicalistes.

Le fait le plus étrange est que les auteurs de ces attentats, qu'ils fussent dirigés contre des patrons ou contre des ouvriers syndicalistes, n'ont jamais été trouvés. Les prévenus ont toujours été relâchés au cours de l'instruction, ou absous par le jury.

Un collier de 20 millions de couronnes dans une motte de beurre

La police de Budapest a procédé à l'arrestation de quatre commerçants qui se préparaient à passer la frontière tchéco-slovaque avec un superbe collier d'une valeur de 20 millions de couronnes.

Le collier était dissimulé dans une motte de beurre.

Interrogés, ces individus ont déclaré que le bijou appartenait à la famille royale de Bulgarie et qu'il leur avait été remis par un homme de confiance pour le cas où un bouleversement se produirait en Bulgarie et obligerait la famille royale à prendre la fuite.

Toujours plus haut !

Sur un avion de bombardement, le lieutenant américain Leigh Wade a réussi à s'élever à une hauteur de 7.003 mètres, ayant à bord trois passagers, battant ainsi le record qu'il avait déjà établi il y a quelques mois. Le vol a duré exactement 2 h. 15 m.

La grève des inscrits

La Compagnie Transatlantique annonce la reprise de ses services réguliers sur l'Algérie, aussi bien pour les passagers que pour les marchandises.

CHRONIQUE LOCALE

Déménagements, Aménagements !

Les Cadurciens ont constaté, depuis 2 mois environ, que des transformations avaient eu lieu dans la ville, et que, notamment, des établissements scolaires, des services publics avaient été déplacés...

Sont-ils mieux installés, sont-ils plus accessibles à ceux qui doivent obligatoirement les fréquenter ? Ces transfèrements ont-ils permis de réaliser des économies ? A ces questions, les uns répondent oui, sans hésitation. Nous les croyons sur parole.

Cependant, ces jours derniers, notre confrère de la *Dépêche*, parlant du transfert de l'administration des Ponts et Chaussées ne paraissait pas se faire l'interprète de la joie des employés de cette administration, qui, on le sait, sont passés des Cadourques dans les locaux de la Préfecture.

Immeuble pour immeuble, bureaux pour bureaux, après tout, disent certains intéressés, ça n'a pas d'importance.

Mais là où d'aucuns trouvent qu'il y en a, c'est dans ce fait qu'ils sont obligés de grimper 50 ou 60 marches avant de prendre place sur le rond de cuir.

Le public qui est obligé de demander quelques renseignements à cette administration trouve aussi que c'est un... peu haut.

Il ne faut pas avoir une crise aiguë de rhumatisme pour tenter l'ascension. Mais à part ça, quand on est arrivé, on s'y trouve à peu près bien.

On ne peut, que diable ! contenter toutes les administrations et tous les contribuables. Il paraît, en effet, que cette installation procure une réelle économie au département. On nous l'a affirmé...

Et puis, des modifications sont toujours possibles : employés et public se plaignent qu'il y a trop d'escaliers à monter ?

Mais est-ce que les ascenseurs ne sont pas inventés ? Ils fonctionnent bien dans les immeubles des grandes villes : eh bien, un jour ou l'autre, l'installation d'un ascenseur fera l'objet d'un devis, dans le budget départemental, voilà tout !

En attendant, ceux qui sont obligés de gravir les 50 ou 60 marches, n'auront, en les gravissant, qu'à fredonner — pour se donner un peu de courage aux jambes — la chanson de Paul Delmet, « l'Escalier ».

Aussi bien, s'ils ne la connaissent pas, ils n'auront qu'à mettre un air sur ce refrain dont notre spirituel collaborateur et ami A. Lagaspie pourra bâtir les couplets :

C'est plus de 50 escaliers
Qu'ont à gravir nos faibles jambes:
Pour repos, on a deux paliers
Et l'aide de deux courtes rampes.
Hélas ! l'effort nous fait plier,
Car nous souffrons de dures crampes
En grimpant ces longs escaliers !

Du calme, de la patience, un peu de baume pour frictionner les mollets; en attendant, l'ascenseur sera placé, et il le sera, quand cela ne serait, comme nous l'indiquons ci-dessus, que pour établir un devis de plus. Le contribuable paiera ça avec le reste...

LOUIS BONNET.

Inspection d'académie

M. Roques, inspecteur d'académie à La Rochelle, est nommé à Périgueux.

M. Roques est un ancien inspecteur d'académie du Lot où il a laissé le souvenir d'un chef distingué et bienveillant parmi le personnel de l'enseignement.

Commissariat de police

M. Romeu est nommé commissaire de police à Dakar.

Nos félicitations.

Service vicinal

M. Lacroix est nommé cantonnier de 5e classe sur le chemin de grande communication n° 33, en remplacement de M. Rougeyrolles, appelé à un autre poste.

Un acte de bravoure

Nous lisons dans le « Gorrit del Quercy » :

Nous sommes heureux de signaler à nos lecteurs l'acte de dévouement dont le héros est notre sympathique sociétaire, M. Décros, membre du Conseil d'administration du « Gorrit », agent de la brigade fluviale.

Etant de service le 16 septembre, avec un de ses collègues, ils furent témoins de l'acte de désespoir d'une malheureuse qui se jeta volontairement à l'eau.

Le plus jeune plongea au secours de la jeune femme qui se cramponna à son sauveteur au point de le paralyser dans ses mouvements.

M. Décros, voyant le danger couru par son collègue, plongea à son tour et le délivra de l'étreinte qui aurait pu lui être fatale.

Maîtrisant la victime, il réussit en quelques brasses vigoureuses à la ramener saine et sauve sur la berge, tandis que son camarade regagnait le bord.

Nous adressons à notre compatriote nos plus vives félicitations pour cet acte de courage, qui porte à sept le nombre de ses sauvetages pour lesquels il a été vivement félicité par le Préfet de Police.

Demande de mise en disponibilité

M. Léon Amouroux, conseiller de préfecture, ancien secrétaire général de la Creuse, vient de demander au ministre de l'intérieur sa mise en disponibilité, afin de pouvoir témoigner en toute liberté au procès de corruption de fonctionnaires, dans lequel est inculpé M. Piètre, ancien préfet de la Creuse, qui doit comparaître prochainement devant le jury de la Haute-Vienne.

M. Léon Amouroux est un de nos compatriotes de l'arrondissement de Figeac : il a été maire de la commune d'Assier.

Visite présidentielle

Le Conseil Général du Lot a émis au cours de sa dernière session, un vœu tendant à inviter le Président de la République à venir dans le Lot, à Cahors, au moment de son voyage dans le Puy-de-Dôme.

La *Dépêche* annonce que des démarches vont être faites auprès de M. Millerand pour qu'il accepte l'invitation du Conseil Général du Lot.

La visite du Président de la République aurait lieu, au printemps prochain.

Association syndicale

Suivant procès-verbal en date du 19 février 1922, les propriétaires intéressés à la construction du chemin rural de l'Eglise basse, dans la commune de Loubressac, ont déclaré se constituer en association syndicale pour l'exécution des travaux susvisés

Par arrêté préfectoral, cette association est autorisée.

Médaille militaire posthume

La médaille militaire posthume a été attribuée à notre regretté compatriote Mouraud Albert-Jean-Marie, classe 16, du 166e d'infanterie, mort au champ d'honneur, originaire de Pinsac (Lot). Voici les citations dont il fut l'objet :

« Excellent caporal-fourrier ayant une haute conception de son devoir. A fait preuve du plus grand esprit de sacrifice au cours des rudes journées d'août 1918 devant Choisy et sur l'Ailette.

« A été grièvement blessé à son poste de combat de la Basse-forêt et de Couchy le 9 septembre 1918.

« Mort des suites de sa blessure le 1er octobre 1918. »

« Agent de liaison modèle. S'est distingué maintes fois et particulièrement pendant l'attaque du 15 juillet 1918 au cours de laquelle il a porté des ordres aux secteurs en 1re ligne sous les plus violents bombardements. »

Croix de guerre avec étoile d'argent.

Albert Mouraud était le fils du sympathique expert-arbitre des tabacs, conseiller municipal de Pinsac.

LA TOUSSAINT

La Toussaint n'a donné lieu, cette année, à aucune manifestation patriotique officielle.

La population cadurcienne a célébré à sa façon, simplement, sincèrement la fête des morts.

Durant toute la journée, le cimetière a été le lieu de pieux pèlerinages pour une foule considérable.

Les tombes avaient reçu leur parure de fleurs et de couronnes.

Des couronnes ont été déposées sur les tombes des soldats morts pour la France ainsi qu'au monument de Gambetta et au monument des mobiles du Lot.

Excès de vitesse

M. le commissaire de police de Cahors a dressé procès-verbal contre le conducteur de l'auto n° 2127-E-2, qui montait le boulevard Gambetta à une allure exagérée.

Probité

M. Avalon, surveillant des travaux de la ville de Cahors, a trouvé un portefeuille contenant une certaine somme qu'il a déposé au bureau de police où la personne qui l'a perdu est venu le réclamer.

Adjudication

Mardi soir ont eu lieu à la Préfecture deux adjudications pour la construction du chemin vicinal de Tour-de-Faure à Bouziès-Haut par St-Cirq-Lapopie et du chemin de grande communication, avenue de la station de Toirac.

M. Simian a été déclaré adjudicataire du 1er chemin avec 3 0/0 de rabais et M. Bergougnoux du 2e avec 2 1/2 0/0 de rabais.

Prélèvements

MM. Caillou, Commissaire de police et Abadie, inspecteur des fraudes, ont procédé mardi, à Castelnau, à des prélèvements de lait vendu dans cette commune.

Ces prélèvements ont été envoyés au laboratoire de Toulouse aux fins d'analyse.

Légion d'honneur et médaille militaire

La « France militaire » annonce que le tableau de concours des réserves pour la Légion d'honneur et la Médaille militaire au titre de l'année 1922, comprendra, conformément à la loi du 21 juillet dernier, 10 croix de commandeur, 120 croix d'officier, 2.000 croix de chevaliers, 2.000 médailles militaires, et paraîtra vers le 1er décembre prochain. Il sera suivi à la fin décembre, du tableau d'avancement de l'armée active au titre de l'année 1923. Viendrait ensuite, vers la mi-février, le tableau de concours Légion d'honneur et Médaille militaire de l'armée active pour 1923. Un mois ou deux mois après, c'est-à-dire vers avril 1923, paraîtrait le tableau de concours des réserves, Légion d'honneur et Médaille militaire, au titre de l'année 1923. Il aura exactement la même importance que le tableau de 1922. Enfin, le tableau d'avancement des réserves pour 1923 suivrait quelque temps après.

Le prix des Télégrammes et la hausse des changes

La hausse des devises étrangères a obligé l'administration des P. T. T. à porter à 2 fr, 20 au lieu de 2 fr.

l'équivalent du franc-or applicable à la taxe des télégrammes internationaux.

De la sorte, la taxe du mot pour la Belgique (0 fr. 15) passe à 0 fr. 15 multiplié par 2,20 = 0 fr. 33 ; celle du mot pour l'Allemagne (0 fr. 18) passe à 0 fr. 396 ; celle du mot pour l'Angleterre (0 fr. 25) passe à 0 fr. 55, etc. L'équivalent du franc-or pour les colonies françaises reste fixé à 1 fr. 80.

Ces mesures sont entrées en vigueur depuis le 1er novembre.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Les matches du dimanche 29 octobre

Carcassonne. — L'équipe deuxième de l'A. S. Carcassonnaise avait convié notre première équipe à un match amical sur son terrain à Carcassonne.

Disons de suite que l'équipe II de l'A. S. Carcassonnaise est *champion de France* 1re série, IIes équipes.

Ce match, pour les Cadurciens, devait être la pierre de touche qui permettrait d'évaluer la valeur de notre premier quinze, qui s'est déplacé au grand complet, moins toutefois Bonneville et Durand.

Malgré l'handicap d'un voyage pénible et considérablement retardé, et d'un déjeuner pris hâtivement 3/4 d'heure avant la rencontre, nos équipiers ne faillirent point à leur tâche.

Dès le début, Delpy fortement touché est obligé de rester sur la touche et est remplacé par Maynard. Le match se déroule avec des avantages successifs pour les deux teams. Cahors tient en mêlée, malgré le poids formidable des piliers et des deuxièmes lignes adverses. Mais le ballon n'est jamais mis correctement par le 1/2 de mêlée Carcassonnais et il est chaque fois repoussé soit par les piliers, soit même par les deuxièmes lignes sans être entré. L'arbitre, plus aveugle que Tobie, ne peut ou ne veut rien voir. Par contre, deux essais sont refusés à notre équipe sur laquelle pleuvent les coups francs au moment favorable. Le salut des couleurs de l'A. S. C. en dépendrait-il ?

En touches, supériorité manifeste de l'équipe indigène qui surclasse nettement la nôtre. Mais la défense Cadurcienne stricte, rude et bien menée permet à nos hommes de dégager leur coup. Leurs buts restèrent inviolés.

Et le match finit par 0 à 0, grâce à la complaisance par trop visible d'un arbitre du lieu qui rend ainsi de bien mauvais services à son club.

Notre équipe doit profiter de la leçon de dimanche et se mettre courageusement à l'étude des combinaisons en touches qui lui font défaut.

Luzech à Cahors. — Luzech déploie un excellent quinze qu'il opposa dimanche à une équipe mixte comprenant une majorité de joueurs de 2e et quelques éléments puisés en 3e.

Le score (17 à 3) ne donne point la physionomie vraie de la partie. Trop de cafouillages de la part des Cadurciens. La 2e équipe est loin d'être au point et les espoirs que la Commission avait mis sur elle semblent être fortement compromis.

Avis. — Les équipes I et II s'entraîneront en salle vendredi soir 3 novembre à 8 h. 1/2. Présence indispensable.

CHAMPIONNATS

Castelsarrasin I et III
contre Cahors I et III.

à CAHORS.

Dimanche 5 novembre à 13 h. 15 coup d'envoi pour le premier match.

A 15 heures, *grand championnat* Ires équipes.

REINE BLANCHE
ANISETTE SUPERIEURE

AVIS

M. LOULMET père, ex-boucher de la Coopérative Militaire, ouvrira le 1er NOVEMBRE, rue du Portail-Alban (maison Delmas), un **Magasin de Boucherie.**

Viande de 1re qualité aux meilleurs prix

Catus

Concours agricole. — Un concours agricole aura lieu entre tous les agriculteurs du canton de Catus et des cantons limitrophes le 7 novembre 1922 à Catus.

ANIMAUX REPRODUCTEURS

Espèce bovine

1° *Taureaux* étalons : 1er prix, 100 fr.; 2e prix, 80 fr. ; 3e prix, 60 fr.

Vaches pleines ou suitées : 1er prix, 90 fr. ; 2e prix, 75 fr. ; 3e prix, 60 fr.

Prix d'honneur à l'animal ou au lot le plus méritant. Médaille d'argent accordée par M. le ministre de l'Agriculture.

Espèce ovine toutes races

1re *catégorie :* Animaux n'ayant que 2 dents de remplacement (*Béliers*) : 1er prix, 30 fr. ; 2e prix, 25 fr. ; 3e prix, 20 fr.

2e catégorie : Animaux adultes (*Béliers*) : 1er prix, 50 fr. ; 2e prix, 40 fr. ; 3e prix, 30 fr.

2e *Brebis* (Lots de 3 têtes au moins) : 1er prix, 30 fr. ; 2e prix, 25 fr. ; 3e prix, 20 fr.

Brebis (Lots de 3 têtes au moins) : 1er prix, 40 fr. ; 2e prix, 30 fr. ; 3e prix, 20 fr.

Prix d'honneur de l'espèce ovine à l'animal ou au lot le plus méritant. Médaille de bronze accordée par M. le ministre de l'Agriculture.

Espèce porcine

1° *Verrats :* 1er prix, 60 fr. ; 2e prix, 50 fr.

2° *Truies* pleines ou suitées : 1er prix, 50 fr. ; 2e prix, 40 fr.

Prix d'honneur à l'animal ou au lot le plus méritant. Médaille de bronze accordée par M. le ministre de l'Agriculture.

Animaux de basse-cour

1re Section : *Oies, Canards :* 1er prix, 15 fr. ; 2e prix, 10 fr.. ; 3e prix, 8 fr.

2e Section : *Autres volailles* : 1er prix, 15 fr. ; 2e prix, 10 fr. ; 3e prix, 8 fr.

Lapins : 1er prix, 10 fr. ; 2e prix, 8 fr.

INSTRUMENTS AGRICOLES

Des primes de 30 à 60 fr. et des médailles aux constructeurs du département du Lot. Les représentants ou dépositaires ne pourront prétendre qu'aux diplômes. La proclamation et la distribution des récompenses aura lieu à 3 heures soir à la Mairie.

Gindou

Notre patn. — Nous avons désormais trois dépôts de pain à Gindou.

Nous pourrons établir la comparaison entre les pains de Cazals, des Arques et de Castelfranc et choisir le plus avantageux comme prix et comme bon goût. Cette concurrence, dont nous ne pouvons que profiter, n'est point faite pour nous déplaire.

Notre vin. — Le vin de nos coteaux, dont la renommée n'est plus à faire, sera cette année particulièrement abondant. On prévoit une production totale, dans notre commune, de 6 000 à 6 500 hectolitres.

Bon vin, bon pain.

Tout ira pour le mieux.

Cazals

Fête nationale de l'armistice. — La municipalité et l'Union amicale des Combattants viennent d'arrêter le programme de la fête de l'armistice et de la journée commémorative annuelle établie par le Gouvernement en l'honneur des morts de la guerre.

Le samedi 11 novembre, à 11 heures, un carillon annoncera le 4e anniversaire de la signature de l'armistice : il est demandé à chacun 1 minute de repos et de recueillement.

Le dimanche 12 novembre, à 9 h. 30, rassemblement à la mairie ; à 9 h. 45, départ du cortège comprenant le Conseil municipal, l'Amicale, la Société de Secours mutuels, les écoles, la population. Visite et dépôt de fleurs au monument et au cimetière. A 10 h., service solennel pour les morts de la guerre.

A 14 h., assemblée générale de l'Amicale.

Lunch amical.

Le soir, illumination des bâtiments communaux. Bal public à la mairie.

Droits de place. — Nous rappelons que le Conseil municipal a fixé au dimanche 5 novembre, à 14 heures, l'adjudication pour 4 ans des droits de place et de stationnement.

Marché aux noix. — Le marché annuel aux noix et châtaignes aura lieu cette année le jeudi 9 novembre.

Concots

Un sanglier dans une cave. — Dimanche dernier, quelques chasseurs de Saint-Cirq et de Crégols étaient à la poursuite d'un sanglier blessé et qui était suivi de près par les chiens. A un moment donné et ne trouvant pas d'autre issue, il pénétra dans la cave de M. Loulmet, de Trégoux, qui se trouvait ouverte ; mais, toujours poursuivi par les chiens, il fit un demi-tour et ressortit au bout de quelques instants.

L'on peut juger sans peine de la surprise de Mme Loulmet qui, entendant du bruit dans sa cave, voulut se rendre compte et aperçut le pachyderme qui ressortait, toujours happé par les chiens. Pendant ce temps, les chasseurs arrivèrent et achevèrent l'animal. C'était un superbe sanglier, pesant 90 kilos.

Douelle

Décoration posthume. — Par arrêté ministériel, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Jean Fourastié, avec la belle citation suivante :

« Très brave soldat, mort glorieusement pour la France, le 15 décembre 19 4, à Wytschaëte. Croix de guerre avec étoile de bronze. »

Marminiac

Fêtes de l'armistice. — Devant le grand succès obtenu au cours de ses dernières séances récréatives, notre jeune groupe artistique a décidé de fêter comme il convient l'anniversaire de l'armistice en conviant la population à une grande séance artistique qui aura lieu le dimanche 12 novembre, à 2 heures de l'après-midi, dans le local habituel.

Le programme composé de façon à satisfaire tous les goûts, comprend entre autres chœurs, chansons, saynettes, une grande pièce patriotique, en deux actes : « La maison du Docteur Level », dont le moins qu'on puisse dire est qu'elle tiendra le public en haleine par ses péripéties tour à tour tragiques, amusantes ou passionnées.

Le prix des places demeure fixé à 1 fr. pour les entrées, 1 fr. 50 pour les places assises, 3 fr. places réservées. Ces dernières devront être retenues à l'avance à partir du dimanche 5 novembre, au secrétariat du groupe (école des filles) et cesseront d'être délivrées le samedi 11 novembre, à midi.

Grilles ouvertes à 1 h. 1/2 le 12.

Puy-l'Evêque

Société de secours mutuels. — La Société de secours mutuels s'est réunie dimanche sous la présidence de M. Delbreil, président. Après l'appel des membres, le trésorier procéda au recouvrement des cotisations. Le président donne ensuite connaissance de deux demandes d'admission comme membres participants, MM. Bruyère Marc et Cassé Léon.

Il sera procédé à l'élection de ces deux membres à la prochaine réunion, comme le prescrit le règlement.

St-Martin-Labouval

Nos fêtes. — La jeunesse de notre commune, toujours soucieuse de maintenir la réputation de nos fêtes, a formé un comité pour organiser celles de cette année, qui auront lieu les 11, 12 et 13 novembre prochains.

Ce comité a déjà élaboré un programme. On annonce un bel orchestre, un agrandissement du plancher pour le bal, de belles décorations et illuminations, un feu d'artifice, un manège de chevaux de bois, des tirs, des tourniquets, des jeux divers, des courses de bicyclettes, le départ d'un ballon, etc.

Figeac

Assistance judiciaire. — Le bureau d'assistance judiciaire établi près le tribunal civil de Figeac, pour l'année judiciaire 1922-1923, est ainsi composé :

M. Fontanges, avoué honoraire, président ; MM. Carbonel, avocat ; Nuville et Serindou, avoués ; le receveur de l'enregistrement.

Collège Champollion. — Ont été reçus définitivement au baccalauréat, session d'octobre :

Philosophie. — MM. Boué, Carrayrou, Charrié.

1re partie, latin-grec. — M. Hugues Delmas.

1re partie, série C. — M. Marcel Murat.

Nos félicitations aux lauréats et aux professeurs.

Obsèques. — Lundi matin ont eu lieu les obsèques d'un mobilisé, Albert Landes, qui a succombé à une implacable maladie contractée au front.

Une foule nombreuse de parents et d'amis l'a accompagné à sa dernière demeure.

La municipalité, la compagnie des pompiers, les enfants des écoles faisaient partie du cortège. L'Union musicale a fait entendre la marche funèbre de Chopin.

Nous adressons à la famille nos sincères sentiments de condoléance.

Foire mensuelle. — Le comité pour la propagation de la 2e foire mensuelle est heureux d'annoncer au public la parfaite réussite de celle qui a eu lieu le 28 octobre. Le foirail fut abondamment fourni de bétail de toutes sortes, les halles aux grains, aux châtaignes et denrées diverses. Le comité rappelle que la deuxième foire bimensuelle aura lieu le 25 novembre prochain.

Le bétail sera admis sur le champ de foire sans avoir à payer le droit de stationnement.

Cajarc

Fête nationale du 11 novembre. — Sur l'initiative de la municipalité, Cajarc se dispose à célébrer cette année, le samedi 11 novembre, la fête nationale dite « la fête de l'armistice », avec un éclat particulier.

A cet effet, une commission a été désignée dimanche dernier, à la mairie.

Cette commission, sous la présidence de M. Bramel, maire de Cajarc, est composée de huit membres, dont quatre membres du conseil municipal : MM. Bramel, maire ; Andrieu adjoint ; Pons et Maillebiau, conseillers municipaux ; et quatre membres pris parmi les poilus : MM. Décremps, Viguié, Franciel et Boucasse. Elle s'est déjà mise à l'œuvre pour élaborer un programme.

Cette journée se composera de musique, défilé en ville, manifestations devant le monument aux morts de la grande guerre et, à midi, grand banquet populaire.

L'après-midi, jeux divers sur le tour de ville.

Dans la soirée, pavoisement, illuminations et grand bal de nuit.

Le prix du banquet a été fixé à 12 francs, café compris.

Succès. — Nous apprenons que le jeune Marcel Murat vient d'être reçu définitivement au baccalauréat (première partie).

Mlle Maillebiau vient d'être reçue au brevet élémentaire.

Nos félicitations à ces deux jeunes compatriotes.

GOURDON

Comice Agricole. — A l'issue du concours agricole de dimanche dernier, une réunion des maires du canton et d'un certain nombre d'agriculteurs a été tenue à la mairie, sous la présidence de M. Davidou, maire, à l'effet de jeter les bases d'un comice agricole cantonal.

M. Lafon, directeur des services agricoles du Lot, a expliqué, en excellents termes et dans un langage très clair, le but des comices agricoles cantonaux. Il s'est étendu longuement sur les services qu'ils pouvaient rendre à l'agriculture et tous les progrès qu'ils étaient appelés à réaliser dans les centres où ils seraient créés.

L'idée de cette création fut approuvée unanimement par tous les auditeurs.

Il a été procédé aussitôt à la désignation d'un bureau provisoire, chargé de recueillir des adhésions et de les centraliser. MM. les maires des communes font tous partie de cette organisation avec quelques autres membres pris dans diverses communes.

Palmarès du Concours agricole de Gourdon

ESPÈCE BOVINE

Races limousine et garonnaise

1° *Taureaux*

1er et 2e prix, réservés ; 3e prix, MM. Pelet Edouard à Payrignac ; 4e prix, Francoual Charles à Peyrilles.

2° *Vaches limousines*

M. Bouldoire Pierre à Payrignac : prime de conservation pour ses deux vaches et rappel de prime de conservation pour ses deux autres vaches ; Mme veuve Delmas à Léobard : prime de conservation pour deux vaches et rappel de prix pour les deux autres ; M. Salvat à La Peyrigne, commune de Gourdon : prime de conservation ; 1er prix, réservé ; 2e prix, MM. Noël à Payrignac, 90 fr.; 3e prix, Faure à Payrignac, 80 fr.; 4e prix, Labro Victor à Peyrilles, 70 fr.; 4e prix, Outard à Payrignac, 70 fr.; 5e prix, Grégory à Masclat, 60 fr.; 6e prix, réservé; 7e prix, MM. Vialle Jean à Masclat, 40 fr., Besse à Peyrilles, 40 fr., Lescalié à Lamothe-Fénelon 40 fr., Arteil Jean à Fajoles, 40 fr.; prix supplémentaires : Mme Lagarde à Gourdon, 20 fr., MM. Goulomès à Gourdon, 20 fr., le baron du Breton à Payrignac, 20 fr

Races salers

1° *Taureaux*

1er et 2e prix, réservés ; 3e prix, MM. Mazet Antoine à Gourdon, 80 fr.; 4e prix, Liebus à Gourdon, 70 fr.; 5e prix, Teillard Jean à Gourdon, 60 fr.

2° *Vaches*

1er et 2e prix, réservés ; 3e prix, MM. Lalet Henri à Payrignac, 80 fr.; 4e prix, Francoual Jean à Gourdon, 70 fr.; 5e prix, Lavergne à Gourdon, 60 fr.; 6e prix, Lavergne Auguste au Vigan, 50 fr.; 7e prix, Combette à Gourdon, 40 fr.; primes : Ausset Henri à Payrignac, 35 fr., Mazy Jean à Payrignac, 30 fr., Escalmels à Masclat, 30 fr., Bergougnioux Pierre à Payrignac, 25 fr., Cayre Jean à Gourdon, 25 fr., Souriat Victor à Costeraste, 20 fr., Pradeyrol à Gourdon, 20 fr., Bourdarie à Saint-Cirq-Souillaget, 20 fr., Mougnou à Souillaguet, 20 fr., Mme Gagnayre colon Miam à Frayssinet, 20 fr., Lasfargue Henri à Gourdon, 10 fr., Cabric à Payrignac, 10 fr., Goulomès à Gourdon, 10 fr.; prix d'honneur de l'espèce bovine : médaille de bronze grand module, M. Bouldoire à Payrignac.

ESPÈCE PORCINE

1° *Verrats*

1er prix, réservé; 2e prix, MM. Arteil Jean à Fajoles, 60 fr.; 3e prix, Lavaysse Etienne, fermier à Loumenac, 50 fr.; 4e prix, Laval Cyprien à Payrignac, 45 fr.; 5e et 6e prix, réservés; 7e prix, M. Laurier Marcelin à Saint-Clair, 30 fr.

2° *Truies*

1er prix, réservé; 2e prix, MM. Cabanes Jean à Saint-Romain, commune de Gourdon, 60 fr.; 3e prix, Lasfargues Louis à Monmarzy, 50 fr.; 4e prix, Soulignac à Masclat, 45 fr.; 5e prix, Laval Jean à Lavaysse, commune de Gourdon, 40 fr. ; 6e prix, Salvat Henri à Payrignac, commune de Gourdon, 35 fr.; 7e prix, Lavaysse Jean à Saint-Romain, 30 fr.; 7e prix, Lasfargue à Lavaysse, 30 fr.; prix supplémentaire, Daynac Paul à Gourdon; prix d'honneur de l'espèce porcine : médaille de bronze, M. Cabanes Jean à Saint-Romain.

ANIMAUX DE BASSE-COUR

Poules

MM. Lasfargue Louis, précité, 10 fr.; baron du Breton, précité, 10 fr.; Favory Pierre à Gourdon, 8 fr.; Mme Lagarde à Bel-Air, 5 fr.

Dindons

M. Lasfargues Louis, précité, 10 fr.

Canards

M. Gaydou à Gourdon, 10 fr.; Mme Lagarde à Gourdon, 8 fr.; MM. Laviole au Moulin de Borie, à Gourdon, 8 fr.; Lasfargues Louis, précité, 6 fr.

Lapins

MM. Liébus à Noualet, 10 fr.; Bernard à Costeraste, 10 fr.; Favory, précité, 8 fr.

Pigeons

MM. Liébus, précité, 6 fr.; le baron du Breton, précité, 5 fr.

Oies (race de Toulouse)

1er prix, 20 fr., MM. David à Clévade ; 1er prix, 20 fr., Lasfargues Henri à Gourdon ; 2e prix, 15 fr., Liébus, précité ; 3e prix, 10 fr., Pouzalgues à Grimardet ; 4e prix, 6 fr., Lasvigne à Payrignac.

Oies (races diverses)

10 fr., MM. Lasfargues, précité ; 5 fr., Laviole à Gourdon.

Prix d'honneur des animaux de basse-cour, à M. Lasfargues Louis, médaille de bronze de la Société Nationale.

PRODUITS AGRICOLES

Primes de 15 fr., MM. Capy Raymon à Gourdon ; 10 fr., Labrande à Gourdon ; 8 fr., Lasfargues Louis, précité ; 8 fr., David à Gourdon ; 5 fr., Tocaven à Anglars-Nozac.

INSTRUMENTS AGRICOLES

MM. Milhau à Dégagnac, rappel de prix de Cazals, médaille de bronze et 30 fr.; Cayla à Gourdon, diplôme de médaille de bronze; Rieu à Gourdon, diplôme de médaille de bronze.

La Toussaint. — Par un temps gris et triste s'harmonisant parfaitement avec les cœurs, toute la population Gourdonnaise s'est rendue avec empressement au cimetière qu'elle avait fleuri avec beaucoup de goût et de soin.

Dès la tombée de la nuit, une véritable procession s'est rendue de nouveau à notre nécropole.

Toutes les tombes ont été éclairées.

Un prêtre a prononcé du haut du socle de la croix un sermon de circonstance qui a fort ému l'assistance.

C'est là une coutume du pays qui est particulièrement impressionnante pour tous.

Tribunal correctionnel. — Dans sa dernière audience du 31 octobre, le tribunal a prononcé les jugements suivants :

— Constant Basile, 31 ans, cultivateur au Vigan, 20 fr. pour le délit et 5 fr. pour la contravention pour refus de s'arrêter et défaut d'éclairage.

— Schimberlé Michel, 48 ans, ouvrier agricole à Saint-Cirq-Souillaguet, 1 mois de prison pour ivresse publique et manifeste en récidive.

La dégustation du vin nouveau coûte cher à cet Alsacien exilé dans nos parages.

— Lespinasse Pierre, 60 ans et son fils Lespinasse Charles, 27 ans, bouchers à Souillac, 1 mois de prison chacun avec sursis pour le fils, pour coups et blessures.

— Capelle Jacques, 65 ans, propriétaire à Concorès, poursuivi pour vol, est relaxé sans dépens.

— Deux autres affaires sont renvoyées à des audiences ultérieures pour suppléments d'informations.

Anglars-Nozac

Elections municipales. — Par deux fois, les électeurs de Nozac, section de la commune d'Anglars-Nozac, avaient été convoqués sans qu'il pût y avoir élection, aucun électeur ne s'était présenté. Bien mieux, le bureau de vote n'avait même pas pu être constitué.

Dimanche, les électeurs de cette section de commune ont cessé de pratiquer la grève du scrutin et trois conseillers municipaux ont pu être élus en remplacement de trois conseillers démissionnaires.

Les nouveaux conseillers sont : MM. Pierre Dégut, propriétaire, qui a obtenu 34 voix ; Pierre Vialle, 33 voix, et Jean Bataille, propriétaire, 33 voix.

La section de Nozac compte 49 électeurs inscrits.

Gramat

Travaux municipaux. — L'adjudication des réparations à effectuer à la mairie avait réuni plusieurs soumissionnaires.

M. Antonin Andral, entrepreneur, a été déclaré adjudicataire avec un rabais de six pour cent.

Rouffilhac

Pour nos héros. — On nous annonce que l'inauguration du monument élevé à la mémoire de nos chers héros est fixée à dimanche prochain 5 courant.

A midi un banquet aura lieu dans la salle d'école.

Nous espérons que des délégués des communes voisines ne manqueront pas de se rendre à cette manifestation patriotique.

DÉPÊCHES

A l'heure ou nous devons mettre sous presse nous n'avons encore reçu aucune dépêche de notre correspondant parisien.

LE FROID REND LES PIEDS PLUS SENSIBLES

C'est donc la saison de guérir vos maux de pieds pour supprimer à jamais vos souffrances, déclare un médecin bien connu.

Paris, le 26 Octobre. — Il est curieux de noter qu'aussi bien le froid que la chaleur augmentent la sensibilité des pieds : c'est l'effet de la température sur la circulation du sang qui en est la cause, et l'effet combiné du froid et de l'humidité tend particulièrement à rendre les maux de pieds très pénibles.

En cette saison, il est donc de toute actualité de rappeler que les saltrates d'usage courant constituent le remède le plus simple et le plus efficace pour soulager et guérir les divers maux de pieds. Il suffit d'en dissoudre une petite poignée dans une cuvette d'eau chaude et de se tremper les pieds pendant une dizaine de minutes dans cette eau rendue médicinale et en même temps oxygénée ; toute douleur et enflure, toute irritation et inflammation, toute sensation de brûlure et de meurtrissure disparaissent promptement, et un pareil bain saltraté remet ainsi les pieds en parfait état. Une immersion prolongée permet en outre d'enlever cors, durillons et autres callosités sans avoir besoin de « charcuter » avec un couteau ou un rasoir. Le public possède donc dans ces Saltrates une médication efficace et peu coûteuse pour se débarrasser de ses maux de pieds à tout jamais.

Docteur M. L. CATRIN.

Nota. — Il faut se méfier des contrefaçons que l'on offre pour remplacer les Saltrates : elles n'ont aucune valeur curative. Les Saltrates Rodell, sels extra-contrés, se trouvent à un prix modique dans toutes les bonnes pharmacies.

POURQUOI REFUSE-T-ON DU CAFÉ AUX ENFANTS ?...

C'est parce qu'on reconnaît l'action nuisible de cette boisson sur le jeune organisme. En famille, buvez du Kneipp, et loin de le refuser aux enfants, réjouissez-vous qu'ils en boivent, car étant diurétique et tonique il les fortifiera au lieu de les débiliter. Mélangé au lait il est exquis. Il est moins cher que le café.

1 fr. 25 les 250 gr. dans les bonnes épiceries.

A VENDRE A ALBAS

En bloc ou par parcelles

Propriété de rapport

D'un seul tenant

Beau Vignoble, Terres labourables de 1er ordre

Plusieurs Maisons et Dépendances

S'adresser à Henri MONVILLE, à ALBAS (Lot)

Marché de La Villette

30 Octobre 1922

ESPÈCES	ENTRÉES	RENVOI	PRIX PAR 1/2 KIL Les porcs se cotent au 50 k. poids vif		
			1re qual.	2e qual.	3e qual.
Bœufs....					
Vaches...	6.490	1.180	2,25	2,00	1,50
Taureaux.					
Veaux....	2.281	137	3,00	2,75	2,50
Moutons..	18.450	2.345	3,00	2,75	2,50
Porcs.....	3.638	»	5,60	5,30	5,00

OBSERVATIONS. — Vente très mauvaises sur les bœufs et moutons, difficile sur les veaux, facile sur les porcs.

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.

Feuilleton du « Journal du Lot » 38

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUQUET

XV

A LA RECHERCHE DE LA VÉRITÉ

En arrivant à Paris, Paul Vernier ne perdit pas un quart d'heure. Il mit sa valise à la consigne de la gare du quai d'Orsay, prit une voiture et se fit conduire à la prison de Saint-Lazare, où il espérait obtenir l'autorisation de communiquer avec Marguerite Cartier.

Se retrouver dans ce grand mouvement de la capitale, libre, et sans crainte d'être surveillé ou arrêté, lui produisait un effet singulier, quand il se souvenait de l'effroyable façon dont il en était parti. La certitude de pouvoir se montrer partout sans rien redouter lui rendait presque toute sa confiance en l'avenir, et c'est avec complaisance qu'il écoutait une voix intérieure lui affirmer qu'il n'était pas coupable, qu'il n'avait pas mis la main au drame de la rue de Rivoli.

A la prison, cependant, il se heurta devant une consigne de fer : Marguerite Cartier était au secret ; personne ne pouvait la voir sans une autorisation spéciale du juge d'instruction chargé de l' « affaire Richard », comme on l'appelait déjà, et cette autorisation ne serait certainement donnée que pour des motifs sérieux, en raison même de la gravité du crime commis. Or, Vernier n'avait à donner aucun motif sérieux de son désir de voir Marguerite Cartier ; il n'était ni son parent, ni son fiancé, et il faut reconnaître qu'il lui était difficile d'aller dire au juge d'instruction : « Je vais demander à cette jeune fille si c'est elle ou moi qui avons tué Dominique Richard. »

Il ne se tint pas pour battu, cependant. Il avait conservé de ses études de droit, des camarades d'école, et certains étaient arrivés à d'assez hautes situations. Il alla les voir ; il leur expliqua qu'il avait les plus importantes raisons pour désirer causer avec Marguerite Cartier ; il ajouta que cette jeune personne était probablement innocente et qu'il s'agissait de la sauver. Il se heurta partout à cette question :

— Qui est le juge d'instruction ?

— M. Balois.

— Rien à faire. Balois n'a jamais accordé une faveur sans en tomber malade, Inutile d'aller au-devant d'un refus certain.

Vers onze heures, Paul Vernier se retrouva sur le pavé de Paris, mourant de faim, mais pas plus avancé dans sa recherche de la vérité qu'il ne l'était au moment de son débarquement de l'express de Bordeaux.

Il entra dans le premier restaurant venu, et se mit à déjeuner. Mais il n'avait pas achevé les hors-d'œuvre qu'il poussait une exclamation, appelait le garçon, réglait, sortait en courant et sautait dans une nouvelle voiture.

— 125, boulevard Barbès ! criait-il.

On l'aurait pris pour un fou.

Deux ans auparavant, à peu près, Vernier avait dû témoigner dans une affaire criminelle. A la cour d'assises il avait vu un petit homme à cheveux gris, policier amateur, à ce qu'il disait, mais dont le flair avait mis à la disposition de la justice deux redoutables bandits, et que le ministère public félicita chaudement. Vernier put le joindre au moment où il s'enfuyait sous les compliments, et causa quelques instants avec lui. En le quittant il lui remit deux places pour les Arènes Littéraires et le père Jérôme lui donna son adresse et lui offrit ses services... à l'occasion. Depuis, ils éaient restés en relation, et une sorte d'admiration s'était formée entre eux.

L'occasion se présentait, contre toutes les prévisions. Jérôme savait peut-être comment on peut voir un prisonnier au secret, sans passer par le juge d'instruction.

Mais dès les premiers mots, le vieux policier se montra catégorique.

— Monsieur, déclara-t-il, vous ne verrez pas une prisonnière au secret à Saint-Lazare, surtout si c'est M. Balois qui doit vous en donner l'autorisation.

Vernier était désolé.

— Je vous assure, monsieur Jérôme, qu'il s'agit d'intérêts très importants ; d'intérêts vitaux, si j'ose ainsi m'exprimer.

— Je n'en doute pas, cher monsieur, mais que voulez-vous faire contre des règlements rigoureux, appliqués par des agents incorruptibles ?

— Absolument incorruptibles ?

— Oh ! absolument ! et je ne vous conseille même pas, dans votre intérêt, d'essayer ce jeu-là. Vous auriez promptement à le regretter.

— Il faut cependant que j'arrive à communiquer avec Marguerite Cartier. C'est presque une question de vie ou de mort. Cherchez, cherchez, monsieur Jérôme ! Il est impossible qu'il n'y ait pas un moyen.

Le policier amateur, qui ne croyait pas à la culpabilité de Marguerite Cartier, nous l'avons vu, cherchait de toute la puissance de son esprit, fertile en ressources.

— Ecoutez, dit-il enfin, peut-être, en effet, y a-t-il un moyen.

— Ah !...

— Oh ! ne nous emballons pas ; je ne suis pas le moins du monde certain de réussir. Cependant, si ce que vous avez à dire à cette jeune fille peut être dit dans une lettre, j'essayerai, par mes relations avec le chef de la police de Sûreté, d'arriver jusqu'à elle et de la lui remettre en mains propres.

Vernier réfléchissait.

— Ça ne vous va pas ?

— Non, dit-il enfin. Une lettre ça n'est pas la même chose. Cette jeune fille ne me connaît pas ; elle ne m'a jamais vu ; elle n'a aucune raison de se fier à ce que je lui écrirai, et surtout d'y répondre. Tandis qu'en causant...

Un silence tomba ; de la part de Jérôme il signifiait : « Je n'ai pas mieux à vous offrir ».

— Ecoutez, dit soudain Vernier, qui parut prendre une grande résolution ; vous êtes certain que je ne parviendrai pas jusqu'à Marguerite Cartier ?

— J'en suis certain.

— Et vous pensez pouvoir causer avec elle ?

— J'ai de sérieuses raisons de l'espérer.

— Eh bien, mon cher monsieur Jérôme, je vais vous faire, si vous le voulez la confidence des raisons que j'ai pour désirer la voir, et ce que je voulais lui dire, c'est vous qui le lui direz. Il s'agit de choses graves, mais il s'agit peut-être aussi de sauver la vie de cette jeune fille. Je ne vous demande pas votre parole d'honneur de me garder le secret ; je vous connais ; je vous sais incapable d'abuser de ma confiance. Acceptez-vous ?

— A regret, répondit Jérôme, et simplement parce que vous m'affirmez qu'il peut sortir de là un bien pour Marguerite Cartier.

— Je vous l'affirme.

— Je vous écoute.

Vernier dit alors tout ce qu'il savait du meurtre de Dominique Richard ; comment, ayant dormi du sommeil de l'ivresse, il s'était retrouvé seul avec le cadavre et son revolver tiré une fois, dans sa poche ; comment il avait fui ; comment à Bordeaux il avait appris, à sa grande stupéfaction, l'arrestation de Marguerite Cartier. Il ajouta qu'il voulait faire la lumière à tout prix, et se constituer prisonnier, s'il devenait certain qu'une innocente fût détenue à sa place.

Jérôme l'écouta sans dire un mot ; puis il lui tendit la main.

— Vous avez peut-être tué votre ami, dit-il ; et s'il vous faut toute ma pensée, je crois que vous l'avez tué, parce que la mise en scène que j'ai trouvée là-bas n'est pas une mise en scène de crime féminin...

— Oh ! mon Dieu !

— Mais je ne vous tiens pas pour un criminel, parce que vous avez agi en état d'inconscience...

— Oh ! je ne toucherai jamais plus un verre d'alcool !

— Je le crois... et parce que vous serez suffisamment puni par vos remords.

— Oh ! je suis puni déjà.

— Vous allez rester ici ; vous allez me promettre de n'en pas bouger. Dans deux ou trois heures, j'espère pouvoir vous dire avec certitude si c'est elle ou si c'est vous. Je vous retrouverai ici ?

— Oui.

— Suivant les circonstances, nous aviserons.

(A suivre)